

Le 7 février 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} février 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON.

Procuration : Madame COLOMBO à Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Création de trois postes au titre du dispositif Parcours Emploi Compétences dans le cadre de la constitution d'une brigade verte

Monsieur le Maire expose que la recrudescence des actes d'incivisme, les nouveaux usages observés sur l'espace publics et la nécessité de prévenir les atteintes à l'environnement, imposent à la Collectivité d'apporter une réponse adaptée et complémentaire à l'ensemble des moyens municipaux intervenant dans la surveillance et l'entretien de l'espace public.

Il indique que, conformément aux engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais et aux éléments présentés lors du débat d'orientations budgétaires survenu le 29 novembre dernier, l'entretien et la défense d'un cadre de vie apaisé et partagé constituent un enjeu majeur pour les habitants et plus largement tous les utilisateurs de l'espace public.

A ce titre, la volonté de proximité et d'efficacité portée par l'équipe municipale conduit à renforcer sa police municipale notamment par la constitution d'une brigade verte.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée ses missions et sa composition, comme suit :

Celle-ci aura pour mission générale la prévention et la lutte contre l'incivisme se manifestant par des atteintes à la salubrité publique et au cadre de vie andrézien-bouthéonnais.

En ce sens, les missions de la brigade verte seront complémentaires de celles de la police municipale et des services techniques intervenant sur le cadre de vie notamment.

Elle aura un rôle de sensibilisation et d'information sur la réglementation auprès de tous les utilisateurs du domaine et des équipements publics, et privilégiera la prévention à la verbalisation, et les patrouilles pédestres ou cyclistes aux patrouilles véhiculées pour favoriser la proximité et le dialogue.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220208-2022-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022

Affichage : 08/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Rattachée à la Police municipale et placée sous la responsabilité d'un policier municipal, elle travaillera en lien étroit avec l'écoute citoyenne, l'urbanisme, le service cadre de vie, le service manifestations-logistique-transports, le manager commerce, ... ; mais aussi les services métropolitains compétents sur les thématiques déchets, voirie, ...

Dans cette optique, les recrutements d'un policier municipal et d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) sont en cours. Ils doivent être complétés par le recrutement de trois personnes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC).

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif PEC dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Monsieur le Maire annonce que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon souhaite y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des demandeurs d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Il ajoute que, dans le cadre du dispositif PEC, la Collectivité envisage le recrutement de trois personnes en Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) afin d'exercer les fonctions d'agents en charge de la protection de l'environnement au sein de la brigade verte.

Monsieur le Maire précise que ces contrats de droit privé, à durée déterminée, seraient conclus à compter du 1^{er} mars 2022 pour une durée minimum de 9 mois à 12 mois maximum. Ils sont renouvelables de 6 à 12 mois après évaluation, par le prescripteur, de l'utilité pour le bénéficiaire de prolonger le contrat et sous réserve du respect des engagements de l'employeur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recrutement de trois personnes en CUI – CAE, dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, pour les fonctions d'agent en charge de la protection de l'environnement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements et à signer tout document y afférent,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 8 février 2022
Le Maire,
François DRIOL

